



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

144^e Assemblée de l'UIP

Nusa Dua (Indonésie)
20-24 mars 2022



Déclaration de Nusa Dua

Objectif zéro : mobiliser les parlements pour agir face aux changements climatiques

*que la 144^e Assemblée de l'UIP a faite sienne
(Nusa Dua, 24 mars 2022)*

Nous, parlementaires, réunis lors de la 144^e Assemblée de l'UIP à Nusa Dua (Indonésie), reconnaissons qu'il est urgent d'agir pour traiter la crise climatique. Les changements climatiques représentent une menace existentielle pour l'humanité et il est impératif d'intervenir d'urgence pour en réduire les plus graves effets.

Nos structures économiques actuelles, nos pratiques d'usage de l'énergie et nos systèmes alimentaires ont des conséquences dévastatrices dans toutes les régions du monde. Celles-ci se traduisent notamment par l'élévation des températures, la multiplication d'événements météorologiques extrêmes, la montée du niveau de la mer et la perte de biodiversité. Inondations et cyclones ont causé des déplacements de population à grande échelle en Asie du Sud. En Afrique orientale et australe, des sécheresses récurrentes ont provoqué la perte répétée de récoltes et une insécurité alimentaire de grande ampleur. Dans toute la région Pacifique, les petits pays de faible altitude voient leur territoire réduit par l'élévation du niveau de la mer.

Les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) montrent que l'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5 ou même 2° C sera impossible à atteindre sans une réduction immédiate des émissions de gaz à effet de serre¹, et que des dommages irréversibles, dus aux changements climatiques, sont déjà constatés². L'emploi de combustibles fossiles, le développement de l'élevage de bétail et la déforestation sont des causes majeures de l'augmentation des émissions. L'application de l'Accord de Paris³, traité international historique et juridiquement contraignant sur les changements climatiques, est essentielle pour garantir que les pays procèdent à des réductions rapides et radicales de leurs émissions et réussissent à rendre le monde climatiquement neutre d'ici à 2050.

En tant que parlementaires, nous devons impérativement veiller à la réalisation des engagements relatifs au climat inclus dans l'Accord de Paris et dans d'autres accords internationaux, ainsi qu'à la réalisation des Objectifs de développement durable. En notre qualité de représentants du peuple, il nous incombe de veiller à la satisfaction des besoins des populations, en particulier de celles qui sont en première ligne face aux changements climatiques. Nous savons que la lutte contre les changements climatiques a un coût, mais celui de l'inaction est bien plus élevé encore.

¹ www.ipcc.ch/2021/08/09/ar6-wg1-20210809-pr/

² report.ipcc.ch/ar6wg2/pdf/IPCC_AR6_WGII_FinalDraft_FullReport.pdf

³ unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf

Le message de la science est clair et instructif : pour que l'objectif d'une augmentation limitée à 1,5 degré reste à notre portée, nous devons impérativement réduire à zéro les émissions nettes, en produisant une quantité de dioxyde de carbone inférieure à celle que nous retirons de l'atmosphère, avant d'aborder la seconde moitié de ce siècle. Nous devons exercer une forte impulsion politique en faveur de la mise en place du cadre nécessaire pour atteindre zéro émission nette.

L'insuffisance du financement consacré au climat reste un obstacle majeur à une action climatique efficace, en particulier pour les pays en développement. Les pays développés doivent concrétiser d'urgence leur promesse de combler ce déficit de financement. On considère généralement, en effet, que l'engagement d'apporter 100 milliards de dollars pour financer l'action climatique avant 2020 n'a pas été honoré. Or, il est nécessaire qu'un financement abondant, pérenne et prévisible de l'action climatique, notamment destiné aux efforts d'adaptation, soit fourni aux pays en développement, compte tenu des conclusions du rapport récemment publié par le Groupe de travail II du GIEC⁴. Le financement des mesures d'atténuation doit impérativement se doubler d'un budget équivalent consacré aux efforts d'adaptation. L'intensification des investissements d'adaptation devra concerner prioritairement les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les autres pays particulièrement exposés, notamment ceux qui sont enclavés, montagneux ou à faible altitude. Alors qu'ils ont souvent un très faible niveau d'émission de gaz à effet de serre, les pays en développement n'en paient pas moins un très lourd tribut aux changements climatiques. Les pays développés ont l'impérieuse responsabilité non seulement de réduire leurs propres émissions, mais aussi de s'assurer que les ressources et les technologies nécessaires à la lutte contre les changements climatiques sont mises à la disposition des pays en développement à faible émission.

Nous nous engageons donc à faire usage de tous les pouvoirs à notre disposition pour garantir la mise en place de lois efficaces et des budgets nécessaires pour renforcer les mesures climatiques, notamment en appuyant la transition vers des énergies propres et les efforts d'adaptation. Nous devons en outre passer au crible la réponse apportée par nos gouvernements à la crise climatique et leur demander des comptes sur la façon dont ils mettent en œuvre les accords et les politiques en matière de changements climatiques, sur le plan national et international.

En tant que représentants du peuple, nous nous engageons à répondre aux besoins des populations que nous représentons, en particulier de celles qui sont les plus exposées aux risques d'impact des changements climatiques qui se posent. Nous prenons acte de la nécessité de maintenir un dialogue ouvert et constructif avec les citoyens afin de discuter des problèmes climatiques. Nous devons aussi associer les citoyens, y compris les jeunes et les associations de la société civile qui les représentent, aux processus parlementaires officiels, tels que les auditions et l'examen des nouvelles lois sur le climat.

Renforcer les dispositions nationales pour tenir les engagements internationaux

S'agissant des changements climatiques, il incombe aux parlements de veiller à la mise en place de lois nationales robustes et ambitieuses, directement en phase avec l'Accord de Paris (y compris les contributions déterminées au niveau national qu'il prévoit), les Objectifs de développement durable, ainsi que les politiques et les stratégies nationales relatives au climat et au développement. De fait, les progrès en matière d'action climatique et de développement durables sont interdépendants. C'est pourquoi nous nous engageons à adopter et à appliquer des lois qui se renforcent mutuellement dans ces domaines.

Tandis que, dans différentes parties du monde, des pays soulignent la nécessité de prendre des mesures climatiques plus énergiques, la 26^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 26) a récemment réaffirmé l'insuffisance du niveau d'ambition actuel ainsi que des mesures de mise en œuvre visant à traduire les engagements en actes. Il nous faut, dès à présent, adopter des lois et des politiques nationales conçues pour supprimer le hiatus entre les ambitions et la mise en œuvre.

⁴ report.ipcc.ch/ar6wg2/pdf/IPCC_AR6_WGII_FinalDraft_FullReport.pdf

Pour viser plus haut, nous nous engageons à consacrer dans la législation un objectif de zéro émission nette et à mettre en place un cadre juridique relatif aux émissions. Au niveau national, les cadres législatifs et politiques relatifs au climat doivent intégrer des objectifs clairs assortis de délais de réalisation afin de faciliter la supervision et la reddition de comptes.

Accélérer la transition vers des énergies propres, en vue d'une reprise "verte" après la COVID-19

La pandémie de COVID-19 a eu d'importantes conséquences d'ordre sanitaire, social et économique. Malgré ces difficultés, la période de reprise nous offre une formidable occasion d'apporter des changements fondamentaux à nos systèmes énergétiques actuels qui ne sont pas durables. Ces changements sont absolument indispensables pour réussir à contenir l'élévation des températures avant qu'il ne soit trop tard.

Il nous faut accélérer la transition vers les énergies propres pour réduire les changements climatiques. Dans cette optique, nous devons procéder à une importante réallocation des ressources, au détriment des sources d'énergie très polluantes, comme les combustibles fossiles, et au bénéfice des énergies renouvelables. En tant que parlementaires, il nous incombe de voter des lois qui favorisent les investissements verts et prévoient des allocations budgétaires prioritaires pour les activités à faible intensité de carbone, notamment dans le cadre des paquets de mesures de reprise post-COVID-19. Nous devons mieux faire connaître les avantages économiques de la transition vers les énergies propres et son potentiel de création de millions d'emplois. Il nous faut arrêter de subventionner les combustibles fossiles et augmenter le coût des autorisations d'émission. La crise énergétique actuelle, qui fait flamber les prix des combustibles fossiles, rend d'autant plus urgente la transition vers les énergies renouvelables. Dans le cadre de ce processus, nous pourrions envisager l'usage de l'énergie nucléaire, en tant que source d'énergie propre.

Les efforts que nous déployons pour augmenter les investissements dans les énergies renouvelables doivent s'accompagner d'un engagement équivalent de recherche d'un accès universel à des énergies bon marché et propres, en prêtant particulièrement attention aux possibilités d'accès des groupes les plus pauvres de la société. Nous devons veiller à ce que la transition énergétique soit juste et inclusive et n'ait pas de conséquences disproportionnées ni sur les pays en développement ni sur les groupes marginalisés ou sous-représentés. Nous devons prendre en compte les implications économiques de la transition des plus vulnérables vers les énergies propres et encourager la création d'emplois de remplacement pour les personnes qui travaillaient jusque-là dans l'industrie des combustibles fossiles. L'économie verte doit aussi être une économie juste.

Vers une action climatique inclusive

L'impact des changements climatiques n'est pas le même pour tous. Les groupes sociaux marginalisés et sous-représentés, notamment les femmes, les jeunes, les populations autochtones, les groupes minoritaires et les personnes en situation de handicap, souffrent particulièrement des effets des changements climatiques en raison de l'inégalité de l'accès aux droits socio-économiques et politiques. La crise climatique exacerbe les inégalités. Les changements climatiques risquent d'accentuer la nocivité des normes de genre et de créer des dynamiques ayant un impact négatif sur les femmes et les filles et augmentant de ce fait leur exposition à l'insécurité alimentaire et aux actes de violence sexiste.

Il nous incombe de répondre aux besoins des populations les plus exposées en prenant des mesures climatiques positives. C'est la raison pour laquelle nous nous engageons à aborder le cadre juridique de l'action climatique dans une optique d'inclusion sociale, attentive aux plus pauvres et sensible au genre, afin que ce cadre soit véritablement exhaustif, efficace et durable. La recherche montre qu'une représentation élevée des femmes dans les parlements nationaux induit les pays concernés à adopter des politiques climatiques plus énergiques⁵. On constate cependant un déficit de femmes dans les sphères politiques au niveau national comme au niveau mondial. Nous sommes déterminés à accroître la participation des femmes à la politique dans l'intérêt de l'égalité des sexes et d'une action climatique inclusive.

⁵ valeurclimateconnections.org/2019/09/countries-with-more-female-politicians-pass-more-ambitious-climate-policies-study-suggests/

Nous devons aussi adopter des solutions climatiques inclusives qui puissent réduire le risque encouru par les groupes marginalisés et sous-représentés et leur exposition aux changements climatiques, tout en leur donnant les moyens de devenir eux-mêmes des chefs de file en matière de climat. Dans de nombreuses parties du monde, les jeunes sont déjà à la pointe du mouvement pour le climat et il nous incombe de renforcer le dialogue intergénérationnel pour faire en sorte que soient satisfaites les exigences légitimes des jeunes qui aspirent à jouir d'une planète en bonne santé.

La crise climatique a des répercussions sur les droits de l'homme. À cause des changements climatiques, des populations sont contraintes à se déplacer et à se déraciner, en particulier celles qui se trouvent dans des situations de conflit et de pénurie. De ce fait, les questions de déplacement interne et de migration climatiques suscitent des craintes croissantes. En 2020, on estimait déjà à 7 millions le nombre des personnes déplacées par des catastrophes, notamment dues à des changements climatiques, en particulier en Asie et dans le Pacifique, en Afrique subsaharienne et dans les Amériques⁶. Il est impératif de veiller au respect des droits des personnes qui sont déplacées à cause des changements climatiques. En octobre 2021, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté une résolution historique qui reconnaît pour la première fois comme un droit de l'homme le fait de disposer d'un environnement propre, sain et durable⁷. Par ailleurs, les jeunes et les générations à venir ont tout autant le droit de disposer d'une planète en bonne santé que les générations précédentes. Pourtant ce droit est manifestement bafoué. Afin de promouvoir la justice environnementale et intergénérationnelle, nous nous engageons à tenir compte de ces questions, à les transposer dans nos législations nationales et à garantir que des comptes soient rendus quand ces droits sont violés.

Promouvoir des parlements plus "verts"

Pour mieux promouvoir la viabilité, nous devons réduire notre propre empreinte carbone au niveau institutionnel. Nous nous devons de montrer l'exemple en réduisant les émissions de nos propres institutions, notamment en apportant des changements dans nos modes de consommation d'énergie et nos pratiques de passation des marchés, en favorisant la durabilité et en optimisant l'emploi des outils numériques et de la technologie. En veillant à "verdir" les opérations et les pratiques de nos institutions, nous manifesterons encore plus clairement notre engagement d'action pour le climat. Afin d'accélérer la sensibilisation aux problèmes climatiques, les parlements peuvent mettre en place des formations sur le climat à l'intention des parlementaires et du personnel, et instituer des échanges réguliers de connaissances avec des spécialistes des changements climatiques.

Renforcer la coopération régionale et mondiale en quête de solutions climatiques conjointes

Les changements climatiques ne connaissent pas de limites et leurs effets ne respectent pas les frontières nationales. La coopération internationale est donc cruciale, en particulier pour ce qui concerne les risques climatiques transfrontaliers. Au vu de l'importance d'une étroite coopération interparlementaire à l'échelle régionale et mondiale, nous continuerons à discuter des problèmes qui nous sont communs, à favoriser l'innovation et à établir des partenariats pour gérer ensemble la crise climatique.

La paix et la sécurité, à l'échelle nationale, régionale et mondiale, sont de la plus haute importance pour mener une action efficace contre les changements climatiques. Les conflits et les guerres ont un grave impact négatif sur l'environnement et accaparent des ressources qui devraient aller aux efforts d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets. Les récents bouleversements géopolitiques ont en outre exacerbé le risque de survenance – à dessein ou par erreur – d'incidents nucléaires qui sont susceptibles d'avoir des conséquences catastrophiques sur les écosystèmes et la biodiversité. Conformément à notre propre résolution⁸ adoptée à Genève en 2014, nous devons donc faire une priorité de l'élimination des armes nucléaires.

Nous reconnaissons la valeur des réunions parlementaires organisées en marge des Conférences annuelles des Nations Unies sur les changements climatiques qui contribuent à amplifier la voix des parlements dans les négociations mondiales sur cette question. Ces réunions offrent une excellente

⁶ www.internal-displacement.org/global-report/grid2021/french.html

⁷ documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G21/289/50/PDF/G2128950.pdf?OpenElement

⁸ archive.ipu.org/conf-f/130/res-1.htm

occasion de réfléchir sur les progrès accomplis dans l'application de l'Accord de Paris et de trouver des moyens d'intensifier l'action parlementaire en faveur du climat. En prévision de la 27^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 27) qui sera accueillie par la République arabe d'Égypte en novembre 2022, nous rappelons à nouveau combien il est important de concrétiser les conclusions de la COP 26 et demandons aux parties d'accélérer la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) au titre de l'Accord de Paris, de continuer à réviser et à actualiser leurs CDN et de travailler à la fixation d'un objectif de financement climatique post-2025.

Afin d'accélérer encore l'action climatique, nous nous efforcerons en outre de renforcer les partenariats avec les grandes organisations internationales et les principaux forums impliqués dans la lutte contre les changements climatiques, comme le *Climate Vulnerable Forum*, le Centre mondial pour l'adaptation, le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Nous reconnaissons également l'importance de réunir les parlements à l'échelle régionale ou infrarégionale pour échanger des vues précises sur les problèmes inhérents aux différents contextes et les bonnes pratiques parlementaires en matière de changements climatiques. En phase avec sa Stratégie 2022-2026⁹, qui donne une place prioritaire à l'action climatique, nous appelons l'UIP à continuer à fédérer les parlements dans le but de parfaire leurs connaissances en matière de climat et de renforcer leurs capacités à légiférer et à contrôler la réponse apportée par les différents gouvernements aux changements climatiques. Il faut que les parlements optimisent leur participation aux travaux de l'UIP, en se rendant mutuellement des comptes et en s'efforçant de réduire leur empreinte carbone grâce à une utilisation accrue des technologies en ligne pour les échanges interparlementaires. Nous encourageons aussi l'UIP à élaborer une solide politique climatique applicable à ses propres activités.

Il faut également que les parlements établissent des relations plus étroites avec le secteur privé, notamment avec les entreprises transnationales. Il est essentiel d'évaluer la responsabilité du secteur privé liée aux effets négatifs sur l'environnement des pratiques des entreprises à l'échelle mondiale. Nous devons en outre continuer à soutenir les efforts d'innovation du secteur privé afin de trouver des solutions novatrices pour atténuer le réchauffement climatique et réduire les émissions, notamment grâce aux nouvelles technologies.

En notre qualité de parlementaires, nous sommes profondément et solennellement convaincus que seule la coopération internationale sur les changements climatiques nous permettra de faire face à ces risques croissants, à renforcer la solidarité entre les pays et à trouver des solutions et des possibilités concrètes et durables pour assurer un monde plus pérenne aux générations futures.

⁹ www.ipu.org/file/13679/download